

رَبِّهِمْ وَرَبِّ الْوَالِدِينَ الْعَظِيمِ
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



OIC/CFM-36/2009/ORG/SG/REP.

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
LES NOMINATIONS AUX POSTES DE SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS**

SOU MIS

**A LA 36^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES
(SESSION POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ISLAMIQUE)**

**DAMAS, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
1^{ER} DJOUMADAH ALTHANI 1430H
25 MAI 2009**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
LES NOMINATIONS AUX POSTES DE SECRETAIRES GENERAUX
ADJOINTS
SOUMIS A LA 36^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ETRANGERES**

Introduction :

- 1- Le mandat des Secrétaires généraux adjoints actuels expire le 30 juin 2009.
- 2- Au cours de la 35^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue du 18 au 20 juin 2008 à Kampala, République d'Ouganda, la question des nominations aux postes de Secrétaires généraux a été posée. Le Conseil a décidé de la soumettre à la 36^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les Etats membres en vue de parvenir à un consensus à cet égard.
- 3- Le Secrétariat général de l'OCI a envoyé le 3 février 2009 une circulaire à tous les Etats membres leur demandant de lui faire parvenir leurs suggestions au sujet des postes de Secrétaires généraux adjoints.

Dispositions de la nouvelle Charte :

- 4- Les dispositions du paragraphe I de l'article 18 de la Charte stipulent que :

« Le Secrétaire général soumet les candidatures des Secrétaires généraux adjoints au Conseil des Ministres des Affaires étrangères qui les nomme pour un mandat de 5 ans, conformément aux principes de la répartition géographique équitable et en tenant dûment compte des critères de compétence, d'intégrité et de dévouement aux objectifs de la Charte. Un poste de Secrétaire général adjoint sera réservé à la cause d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine, étant entendu que l'Etat de Palestine désigne son propre candidat ».

- 5- Le sous paragraphe (f) du paragraphe 4 de l'article 10 de la Charte se réfère à « la nomination des Secrétaires généraux adjoints par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères conformément à l'article 18 (susmentionné) de la Charte ».
- 6- Il convient de mentionner également qu'en plus des dispositions de la Charte selon lesquelles un poste de Secrétaire général adjoint sera occupé par l'Etat de Palestine, il existe une tradition au sein de l'OCI qui accorde un des postes de Secrétaires généraux adjoints au pays du siège, c'est-à-dire le Royaume d'Arabie Saoudite. Ainsi donc, les 3 postes restants de Secrétaires généraux adjoints sont accordés aux 3 groupes géographiques.

Critères supplémentaires :

- 7- Au sein du système de l'OCI, tous les Etats membres ont le droit de postuler aux postes vacants au niveau du Secrétariat général de l'OCI. Toutefois, il convient de

mentionner que dans le cadre des efforts visant à accroître la discipline des Etats membres et le respect par ceux-ci de leurs obligations juridiques et financières vis-à-vis de l'Organisation, certaines mesures ont été identifiées par la résolution no. 6/32-AF adoptée par la 32^{ème} session du CMAE. La suspension du droit de postuler à tout poste vacant au sein de l'OCI, fait partie des mesures à appliquer à l'encontre des Etats membres défaillants.

Information supplémentaire :

- 8- La résolution no. 6/18-AF adoptée par la 18^{ème} session du CMAE demande au Secrétaire général de définir les obligations et les responsabilités des Secrétaires généraux adjoints pour activation et coordination, chacun dans le cadre de son domaine de compétence.

Nominations / candidatures reçues :

- 9- Le Secrétariat général de l'OCI a reçu les nominations / candidatures suivantes aux postes de Secrétaires généraux adjoints de la part des Etats membres. Ces nominations / candidatures ont déjà été distribuées aux Etats membres en même temps que les CVs des candidats :

a- Le Royaume d'Arabie Saoudite (pays hôte) a nommé
l'Ambassadeur Abdul Rahman Alim

b- L'Etat de Palestine a nommé
l'Ambassadeur Samir Bakr Diab

c- Les candidatures reçues du Groupe Arabe sont les suivantes :

Candidature de **M. Kamal Dhaifallah Al Momani**
(Royaume hachémite de Jordanie)

Candidature de **l'Ambassadeur Ahmad Alawi**
(République du Yémen)

Candidature de **l'Ambassadeur Atta El Manane Bakhiet**
(République du Soudan) (Secrétaire général adjoint en poste et finissant son 1^{er} mandat)

d- Les candidatures reçues du Groupe Africain se présentent comme suit :

Candidature de **l'Ambassadeur Ahmad Sseyenmo**
(République d'Ouganda)

Candidature de **l'Ambassadeur Hameed Ajibaiye Opeloyeru**
(République fédérale du Nigeria)

e- Les candidatures reçues du Groupe Asiatique se présentent comme suit :

Candidature de **l'Ambassadeur Dr. Ali Akbar Salehi**
(République islamique d'Iran) (Secrétaire général adjoint en poste et finissant son 1^{er} mandat)

Candidature de l’Ambassadeur Abdul Muez Bukhari
(République islamique du Pakistan)

Examen des candidatures et nominations :

10- Le succès de la mise en œuvre des décisions et résolutions des sessions de la Conférence islamique au Sommet et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères ainsi que les programmes d’amélioration et les plans d’action confiés au Secrétariat général, dépendent largement de l’harmonie, de la capacité et de la compétence de toutes les sections du personnel du Secrétariat général, y compris les employés, directeurs et Secrétaires généraux adjoints qui constituent une équipe unique capable d’assumer consciencieusement, professionnellement et de manière diligente toutes les responsabilités.

Conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte, notamment l’article 16 qui en fait le premier responsable administratif de l’Organisation, le Secrétaire général, dans le but d’assumer sa responsabilité, doit participer effectivement à la désignation des organes administratifs du Secrétariat général dont en particulier, les Secrétaires généraux adjoints, dans la mesure où ceux-ci font partie intégrante du Groupe de Travail du Secrétariat général qui assume le fardeau de la responsabilité professionnelle qui découle ultimement de la responsabilité du Secrétaire général lui-même.

Partant de ce qui précède, ainsi que les dispositions et exigences mentionnées dans les paragraphes IV, V, VI et VII du présent rapport, les performances des Secrétaires généraux adjoints en poste, les qualifications des candidats, les interviews dont ils ont fait l’objet, les consultations menées et les opinions recueillies des différents groupes géographiques, j’ai l’honneur de soumettre les nominations suivantes en vue de leur approbation par la 36^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères :

- 1- l’Ambassadeur Atta El Manane Bakhiet (Groupe Arabe)
- 2- l’Ambassadeur Hameed Ajibaiye Opeloyeru (Groupe Africain)
- 3- l’Ambassadeur Abdul Muez Bukhari (Groupe Asiatique)
- 4- l’Ambassadeur Abdul Rahman Alim (Palestine)
- 5- l’Ambassadeur Samir Bakr Diab (Arabie Saoudite)